Programme du marché unique (SMP COSME)

"COVID-19 : Redressement par la croissance durable du tourisme et le soutien aux PME

(SMP-COSME-2021-TOURISME)

Co-funded by the European Union

Nom: ECOTOURS - Responsabiliser les communautés locales en les transformant en laboratoires pour le co-développement d'écosystèmes touristiques circulaires et durables

Acronyme: ECOTOURS

Numéro de proposition: 101085853

Durée du projet et date de début: 30 mois / 1st Janvier 2023

Chef de file/coordinateur: PRISM IMPRESA SOCIALE S.R.L. - PRISM (IT*)*

Partenaires:

UNIVERSIDAD DE VIGO - UVIGO (ES)

COOPERATIVE D' ACTIVITE ET D'EMPLOI PETRA PATRIMONIA - Petra Patrimonia Corsica (FR)

ENOROS CONSULTING LIMITED - ENOROS CONSULTING (CY)

FONDAZIONE COMUNITARIA DI AGRIGENTO E TRAPANI (IT)

ANKO DYTIKIS MAKEDONIAS A.E. - ANAPTYXIAKOS ORGANISMOS TOPIKIS AFTODIIKISIS - ANKO WESTERN MACEDONIA S.A. - ORGANIZATION FOR LOCAL DEVELOPMENT (GR)

CSONGRAD-CSANAD MEGYEI KERESKEDELMI ES IPARKAMARA (HU)

Contact: Christos Zachariades & Luca Palazzo

Courriel: christoszachariades@yahoo.co.uk ; l.palazzo@prismonline.eu

Site web: https://www.prismonline.eu/it/progetto-ecotours/

Numéro du produit livrable: D3.1

Titre du produit livrable: Appel à la sélection de MPME du secteur du tourisme

Objectif du produit livrable: Sélection de 96 MPME pour le projet ECOTOURS

Version du produit livrable: 5.0

Date de remise du produit livrable: v.5. 08.05.2023

Co-funded by
the European Union

Programme du marché unique (pilier PME)

Reprise post Covid-19 par la croissance durable du tourisme et le soutien aux PME

(SMP-COSME-2021-TOURSME)

Guide de l'appel

Soutien aux MPME sur le tourisme circulaire

mai 2023

Clause de non-responsabilité

Cet appel est cofinancé par l'Union européenne.

Les points de vue et opinions exprimés sont ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'EISMEA - Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME. Ni l'Union européenne ni l'EISMEA ne peuvent en être tenus responsables.

Table des matières

À propos d'ECOTOURS 5

1. Informations majeures 7

2. Pourquoi les PME doivent-elles participer? 9

3. Activités éligibles couvertes par l'appel 9

4. Qui peut poser sa candidature? 12

5. Application et évaluation 14

5.1. Processus de candidature *14*

1.2. Langues *15*

1.3. Questions *15*

1.4. Processus d'évaluation *15*

1.5. Critères d'attribution *16*

1.6. Annonce des résultats *20*

1.7. Objections *20*

1.8. Convention de subvention *21*

6. Soutien financier 21

7. Obligations et engagements des bénéficiaires 22

8. Confidentialité 23

9. Abréviations 24

Annexes 25

Annexe 1 - Formulaire de demande *25*

Annexe 2 - Déclaration sur l'honneur *30*

Annexe 3 - Accusé de réception *31*

Annexe 4 - Convention de subvention *32*

Annexe 5 - Annonce d'appel *38*

À propos d'ECOTOURS

Le projet ECOTOURS "Empowering local communities turning them into laboratories for co-development of circular and sustainable tourism ecosystems" (www.prismonline.eu/ecotours) est un projet cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme du marché unique (SMP SMP/SME Pillar) sous l'accord n° 101085853. Le projet prévoit d'attribuer des services directs et un soutien financier aux MPME fournies par les partenaires du consortium afin de promouvoir l'adoption de pratiques de développement durable et transformer les zones marginales, qui connaissent des défis socio-économiques en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, en destinations touristiques circulaires, vertes et durables.

Le projet cible les PME et les communautés locales en Italie, en Grèce, en France, en Hongrie, en Espagne et à Chypre, en se concentrant sur le patrimoine naturel et culturel d'importance internationale, qui sont actuellement confrontées à de nouveaux défis socio-économiques communs en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

ECOTOURS renforce la capacité des PME du tourisme et des écosystèmes du tourisme communautaire pour promouvoir le tourisme circulaire et adopter des principes, pratiques et des normes environnementales dans leurs entreprises.

De manière générale, le projet contribue à transformer les zones côtières et rurales, qui connaissent un ralentissement économique, en destinations touristiques circulaires, vertes et durables offrant des expériences de voyage significatives basées sur l'échange entre les personnes, la découverte des territoires, de l'environnement naturel et de la biodiversité, du patrimoine culturel et traditionnel, tout en promouvant les principes et les pratiques durable, la protection de l'environnement, la réduction des déchets, la consommation des ressources naturelles (énergie, eau, sol, biodiversité), l'utilisation d'énergies propres et de moyens de transport verts, le recyclage et la réutilisation des matériaux/produits et la promotion des productions locales.

Le Projet repose sur un consortium de 7 organisations issues de 6 pays de l'UE:

PRISM Impresa Sociale s.r.l. (Italie)	CFTA Fondation communautaire d'Agrigente et de Trapani (Italie)	Enoros Consulting Ltd (Chypre)	UVIGO Université de Vigo (Espagne)
prismonline.eu	fcagrigentotrapani.it	www.enoros.com.cy	www.uvigo.gal

PPC Petra Patrimonia Corse (France)	Chambre de commerce et d'industrie CSMKIK Comté de Csongrad-Csanad (Hongrie)	ANKO West Macedonia Development Company (Grèce)
www.petrapatrimonia-corse.com	www.csmkik.hu	www.anko.gr

Les principaux objectifs d'ECOTOURS sont les suivants

1. **Accroître la durabilité et la compétitivité et re-dynamiser économiquement des destinations rurales en Europe grâce au tourisme circulaire.**
2. **Accroître la capacité des PME du secteur du tourisme et des écosystèmes communautaires de l'UE afin d'intégrer et de promouvoir des stratégies et des pratiques relatives au tourisme durable et circulaire.**
3. **Stimuler le processus de transition des PME du secteur du tourisme en renforçant leur capacité à adopter et à intégrer des principes et des normes durables et circulaires.**

1. Informations majeures

L'appel s'adresse aux PME désireuses d'améliorer leurs pratiques liées à l'écotourisme et de co-développer de nouveaux itinéraires de tourisme circulaire et durable grâce à 5 activités :

1. Activité 1 - 80 heures de conseil et de coaching pour le développement des entreprises circulaires.
2. Activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable.
3. Activité 3 - Participation à une visite d'étude transnationale.
4. Activité 4 - Soutien à la création d'un itinéraire d'éco-tourisme circulaire.
5. Activité 5 - Participation au concours d'innovation.

Le tableau ci-dessous, intitulé « Tableau des informations clés de l'appel ouvert", expose des informations de l'appel.

Tableau des informations clés de l'appel ouvert	
Les participants :	96 MPME dans des domaines liés au tourisme (16 pour chaque pays partenaire représenté dans le consortium) dans les pays suivants : • France (FR) • Italie (IT) • Grèce (EL) • Hongrie (HU) • Espagne (ES) • Chypre (CY)
Ouverture de l'appel :	Mercredi 10 mai 2023, 09:00 CET
Date limite de soumission :	Jeudi 10 août 2023, 17:00 CET
Soutien financier :	6.650,00 € par bénéficiaire sélectionné
Procédure de candidature :	De façon simple : 1.Vérification des critères d'éligibilité 2. Vérification des critères d'attribution 3. Remplissage du formulaire de candidature (voir annexe 1) et la déclaration sur l'honneur (voir annexe 2) en ligne sur le site web de l'appel à propositions.

Appeler le site web	http://ecotours-project.eu
Courriel du service d'assistance	ecotours@enoros.com.cy Une foire aux questions (FAQ) est disponible sur le site web de l'appel ouvert qui sera régulièrement mise à jour.
Évaluation :	1. Les candidats remplissent et renseignent **les six critères d'éligibilité.** 2. Les candidatures sont évaluées sur la base de huit critères d'attribution (maximum de 100 points). L'évaluation sera effectuée par un comité d'évaluation interne composé de trois membres. Les candidats seront informés par courrier électronique des résultats de l'évaluation dans un délai de six semaines à compter de la date limite de dépôt des candidatures.
Autres étapes :	Les bénéficiaires sélectionnées signeront une convention de subvention et la participation commencera.
Calendrier indicatif des activités :	**Octobre 2023 - février 2025, Durée : 17 mois**

L'appel sera exécuté en respectant les principes d'excellence (les bénéficiaires sélectionnés doivent faire preuve d'une attitude de haute qualité selon les résultats des domaines définis dans l'appel), de transparence, d'équité, d'impartialité et de confidentialité, tels que définis dans les "Lignes directrices pour l'octroi d'un soutien financier à des tiers (PME du secteur du tourisme)"

Ce guide a pour but d'aider les candidats intéressés à postuler à l'appel ouvert du programme de soutien ECOTOURS pour les PME du secteur du tourisme. Il est fourni uniquement à titre d'information et n'est pas destiné à remplacer la consultation de toute source juridique applicable.

Ni la Commission européenne ni l'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA) ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation faite de ce document d'orientation.

2. Pourquoi les PME doivent-elles participer ?

ECOTOURS offre aux PME l'opportunité d'améliorer à la fois la durabilité et la compétitivité de leur service, tout en soutenant la transition vers une économie circulaire plus forte et en contribuant à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Les avantages de la participation à ECOTOURS sont les suivants:

1. **Participer à des itinéraires de tourisme circulaire** : Un objectif important du projet est le développement de partenariats commerciaux et publics/privés conduisant à la création d'une association de promotion de label. Les itinéraires offriront des expériences de voyage singulières et significatives sur le tourisme circulaire. Par conséquent, les MPME sélectionnées renforceront leur stratégie de marketing et leur sensibilisation au concept de "tourisme circulaire" ainsi que la coopération transnationale, le développement des entreprises et les processus de capitalisation.
2. **Accroître la durabilité :** En adoptant des approches circulaires et éco-compatibles, les MPME pourront améliorer la durabilité de leurs activités, prévenir la pollution, réduire leur empreinte environnementale et accroître leur responsabilité sociale.
3. **Obtenir une certification:** Le projet vise non seulement à ce que les participants adoptent des approches circulaires et éco-compatibles, mais il leur fournit également les connaissances et les ressources financières nécessaires pour certifier leur engagement. Si les participants sont déjà certifiés, le projet permettra également d'étendre leurs certifications.

3. Activités éligibles couvertes par l'appel

Chaque bénéficiaire sélectionné aura la possibilité de participer à cinq activités.

1. Activité 1 - Conseil et coaching pour le développement d'entreprises circulaires (Durée 17 mois, 01/10/2023 - 28/02/2025)

Les services de conseil et de mentorat sont fournis par des prestataires de services externes grâce à une aide financière pouvant atteindre 2 000 euros par bénéficiaire. Cette aide comprend 80 heures de services de coaching, de mentorat, de conseil et de consultation sur mesure. Le soutien comprend des services d'analyse d'entreprise (tel que SWOT, pour identifier les faiblesses et les potentialités) et des conseils/formations pour développer les compétences clés du personnel en matière d'outils numériques, de marketing et d'économie. Les services de coaching, de mentorat, et de conseil se concentreront sur un ou plusieurs des sujets énumérés ci-dessous:

- Analyse commerciale pour le développement
- Numérisation et innovation
- La stratégie de marque en matière de développement durable

2. Activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable (durée 17 mois, 01/10/2023 - 28/02/2025)

La deuxième activité se concentre sur la **conception et la mise en œuvre de parcours de croissance individuels** visant à améliorer les performances des entreprises en termes de durabilité environnementale, fournis par des prestataires de services externes, et sur **la certification des méthodes et d'outils appliqués.**

Chaque bénéficiaire sélectionné recevra une aide d'un montant maximal de 4 000 euros couvrant les services de conseil et de certification.

Parmi les outils et méthodes proposés, on peut citer, entre autres:

1. ISO 14001:2015, www.iso.org/standard/60857.html
2. Travelife, www.travelifesustainability.com
3. Green key, www.greenkey.global
4. Green Globe, www.greenglobe.com
5. Tourisme vert, www.green-tourism.com
6. Contrôle de la terre, www.earthcheck.org/what-we-do/certification
7. Biosphère durable, www.biospheretourism.com
8. Le label écologique européen pour l'hébergement touristique, www.ecolabel.eu
9. Tourcert, www.tourcert.org
10. Ecocook, www.ecocook.com
11. Navigateur de durabilité des entreprises, www.imp3rove.de/services/benchmarking
12. Méthodes et certification reconnus au niveau national

3. Activité 3 - Participation à une visite d'étude transnationale

ECOTOURS favorisera l'apprentissage entre pairs et les échanges de bonnes pratiques entre les pays, facilitera la mise en relation et la coopération entre les PME touristiques et les parties prenantes, tout en recueillant des informations utiles sur les besoins des participants, qui seront ensuite utilisées dans le cadre d'un un soutien individuel sur mesure.

Six visites d'étude transnationales (d'une durée de 5 jours, y compris les jours d'arrivée et de départ) seront organisées.

Le tableau ci-dessous détaille un programme provisoire des trois jours consacrés aux visites et aux sujets.

Localisation	Dates	Thèmes
Agrigento, Sicile, Italie	22-24/11/2023	Tourisme circulaire et innovation communautaire. Promotion du tourisme relationnel et expérientiel.

Localisation	Dates	Thèmes
Nicosie, Chypre	24-26/01/2024	Vers un tourisme sans plastique : réduction des déchets et de la consommation de ressources naturelles (énergie, eau, sol, biodiversité).
Vigo, Espagne	6-8/03/2024	L'utilisation d'énergies propres et de moyens de transport écologiques, le recyclage et l'utilisation de produits/services éco-compatibles dans le cadre du tourisme circulaire.
Bastia, Corse, France	8-10/05/2024	Le Green Deal de l'UE et la stratégie "de la ferme à la table" dans le cadre du tourisme circulaire : la promotion de l'alimentation biologique et locale et des expériences rurales.
Szeged, Hongrie	29-31/05/2024	Modèles d'affaires circulaires et gestion de la transition écologique dans les PME touristiques et les écosystèmes communautaires.
Kozani, Grèce	18-20/09/2024	Marketing durable et gestion des destinations dans le cadre du tourisme circulaire.

Chaque bénéficiaire sélectionné assistera à une visite d'étude transnationale (un participant/bénéficiaire) et recevra un montant de 650 euros pour la participation à une visite d'étude transnationale à l'étranger ou de 350 euros pour une visite d'étude transnationale au niveau local dans son propre pays. Ce montant couvrira les frais de voyage, d'hébergement et de subsistance (les coûts supplémentaires seront pris en charge par les bénéficiaires sélectionnés).

Tous les bénéficiaires sélectionnés doivent indiquer dans le formulaire de candidature leur disponibilité pour au moins trois des six visites d'étude transnationales mentionnées dans le tableau ci-dessus.

4. Activité 4 - Appui à la création d'un itinéraire circulaire d'éco-tourisme (Durée 6 mois, 01/07/2024 au 31/12/2024)

L'activité 4 vise à créer six itinéraires numériques promouvant le tourisme circulaire, un dans chaque pays partenaire (Chypre, France, Grèce, Hongrie, Italie et Espagne) sur la base des lignes directrices fournies par les partenaires du projet.

Chaque itinéraire sera unique et utilisera des cartes interactives pour présenter, décrire et promouvoir des expériences expérientielles et relationnelles dans le tourisme circulaire.

Les itinéraires comprendront des expériences de voyage uniques et significatives sur le tourisme circulaire, basées sur la découverte du territoire, de son environnement naturel et de sa biodiversité, de son patrimoine culturel et traditionnel notamment par le biais d'échanges.

En même temps, les itinéraires encourageront les principes et les pratiques de durabilité, telles que la réutilisation, la réduction et le recyclage des matériaux/produits, la réduction des déchets et de la consommation de ressources naturelles (énergie, eau), la protection de la biodiversité, l'utilisation d'énergies propres, la promotion de moyens de transport écologiques et la promotion de produits et d'aliments locaux.

Au niveau national, un plan individuel sera élaboré pour présenter aux parties prenantes comment s'impliquer et comment faire. Les bénéficiaires sélectionnés contribueront à la création de l'itinéraire de leur pays et en feront la promotion pendant le projet et au-delà.

5. Activité 5 - Conception d'une proposition pour le concours d'innovation (Durée 6 mois, 01/07/2024 au 31/12/2024)

ECOTOURS utilisera la gamification, l'application d'éléments de jeu (par exemple, le comptage des points, la concurrence avec d'autres, les règles du jeu), pour le développement de solutions innovantes pour le secteur du tourisme. L'idée est de soutenir des solutions innovantes par des bénéficiaires sélectionnés dans le tourisme spécialisé et la numérisation (y compris les Apps, AI, Blockchain, marketing d'expérience) pour améliorer le taux d'attraction de la région (en promouvant la durabilité et l'engagement communautaire) et faciliter la gestion des flux touristiques au niveau local.

Sur la base de l'appel à propositions du concours d'innovation, les 96 PME sélectionnées formeront 6 équipes et s'affronteront sur la conception d'un système informatique basé sur les besoins des utilisateurs et les exigences du concours. L'équipe gagnante recevra un prix de 10 000 euros qui l'aidera à développer les idées proposées.

4. Qui peut poser sa candidature?

Une candidature peut être soumise par toute entité légale qui remplit **les six critères d'éligibilité** suivants:

1. Critère d'éligibilité n°1 - Le candidat est une micro, petite ou moyenne entreprise

Le demandeur est une micro, petite ou moyenne entreprise (MPME) au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE):

Catégorie d'entreprise	Nombre d'employés	Chiffre d'affaires annuel		Bilan Total
Moyen	< 250	≤ € 50 m	ou	≤ € 43 m
Petit	< 50	≤ € 10 m		≤ € 10 m
Micro	< 10	≤ € 10 m		≤ € 2 m

Les publications officielles de l'UE sur la définition et les explications relatives aux MPME sont disponibles auprès de la Commission européenne :

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32003H0361

https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/10abc892-251c-4d41-aa2b-7fe1ad83818c

Le candidat fournira les informations pertinentes dans le formulaire de candidature (voir annexe 1) et remplira la déclaration sur l'honneur (voir annexe 2).

2. Critère d'éligibilité n°2 - L'activité économique du candidat se situe dans le tourisme ou dans d'autres activités qui démontrent ou visent l'innovation dans le tourisme.

Le demandeur travaille dans l'une des catégories suivantes et/ou dans les codes NACE correspondants (sur la base de la révision 2 de la NACE, https://ec.europa.eu/13 urostat/documents/3859598/5902521/KS-RA-07- 015-FR.PDF) :

a) I5510 - Hôtels et hébergements similaires,

b) I5520 - Hébergement de vacances et autres hébergements de courte durée,

c) I5530 - Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et parcs pour caravanes,

d) I5610 - Restaurants et activités mobiles de restauration,

e) N79 - Agence de voyage, service de réservation des voyagistes et activités connexes

f) N7721 - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport,

g) R90 - Activités créatives, artistiques et de divertissement qui démontrent ou visent l'innovation dans le domaine du tourisme,

h) R91 - Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles,

i) R93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs,

j) d'autres PME du code NACE A – Agriculture et pêche qui font preuve d'innovation dans le domaine du tourisme ou qui visent à le faire

Le demandeur déclare le code NACE principal dans le formulaire de demande.

3. Critère d'éligibilité n°3 - Le demandeur se situé dans l'un des pays suivants

a) Italie (IT)

b) Grèce (EL)

c) France (FR)

d) Hongrie (HU)

e) Espagne (ES)

f) Chypre (CY)

Le demandeur déclare la zone d'exploitation principale dans le formulaire de demande.

4. Critère d'éligibilité n°4 - Le demandeur n'est pas une entreprise en difficulté

Le demandeur ne présente pas les caractéristiques d'une entreprise en difficulté, telles que définies par la communication des lignes directrices de la Commission concernant les aides d'État d'aide et de restructuration d'entreprises en difficulté (2014/C 249/01).

Le représentant légal du demandeur fera une déclaration pertinente dans la déclaration sur l'honneur.

5. Critère d'éligibilité n°5 - Le candidat respecte les réglementations nationales et européennes et n'a pas demandé ou reçu de double financement.

Le représentant légal du demandeur fait une déclaration sur le respect des réglementations locales et européennes dans la déclaration sur l'honneur. Une déclaration similaire est faite pour les fonds publics ou européens ou le soutien à des activités similaires (double financement).

6. Critère n°6 - Le candidat soumet un dossier de candidature complet dans les délais impartis.

Le candidat suit la procédure de candidature (voir section 6.1) et la soumet avant la date limite. Tous les champs obligatoires du formulaire de candidature et de la déclaration sur l'honneur sont remplis.

5. Application et évaluation

5.1. Processus de candidature

Date d'ouverture de la soumission: mercredi 10 mai 2023, 09:00 CET

Date limite de soumission: Jeudi 10 août 2023, 17:00 CET

Si la date limite de soumission est modifiée, la nouvelle sera publiée immédiatement sur la page de l'appel et toutes les MPME enregistrées seront informées du changement.

Le candidat complète et soumet en ligne le formulaire de candidature (voir annexe 1) et la déclaration sur l'honneur (voir annexe 2) sur le site web de l'appel ouvert disponible à l'adresse suivante : http://ecotours-project.eu.

Si le candidat découvre une erreur dans la proposition précédemment soumise, et à condition que la date limite de l'appel ne soit pas dépassée, le candidat peut soumettre à nouveau la proposition (à cette fin, veuillez contacter ecotours@enoros.com.cy). Cependant, ECOTOURS ne peut garantir que la nouvelle soumission sera effectuée à temps si elle est demandée moins de 2 jours ouvrables avant la date limite.

Après la soumission de chaque demande, un accusé de réception est envoyé par courrier électronique à la MPME candidate (voir annexe 3).

Les soumissions hors délai ne seront pas acceptées. Dans ce cas, le candidat recevra un courriel de retour "appel terminé".

Après la clôture de l'appel, aucun ajout ou modification aux demandes reçues ne sera pris en compte.

Une seule demande par candidat est acceptée. Si plusieurs demandes sont soumises par le même candidat, la demande la plus récente sera prise en considération.

Toutes les informations fournies seront traitées de manière confidentielle et stockées uniquement dans le cadre de cet appel.

5.2. Langues

L'annonce de l'appel est disponible en anglais (langue de travail du projet) et dans la langue officielle du pays du partenaire (français, italien, espagnol, grec et hongrois).

Le formulaire de candidature doit être rempli en anglais.

5.3. Questions

Les questions relatives à la procédure de candidature doivent être adressées à l'adresse électronique suivante: ecotours@enoros.com.cy

Une foire aux questions (FAQ) sera disponible sur le site web de l'appel à projet et sera régulièrement mise à jour.

5.4. Processus d'évaluation

Une évaluation en deux étapes (1. éligibilité/admissibilité et 2. évaluation de la qualité) sera effectuée - en parallèle dans tous les pays concernés - sur la base des critères d'éligibilité décrits à la section 5 et des critères d'attribution décrits à la section 6.5.

Chaque partenaire du projet dans le pays ciblé constituera un comité d'évaluation composé de trois évaluateurs internes qui seront chargés d'examiner les candidatures soumises. Les évaluateurs auront de solides connaissances sur les sujets liés à la durabilité, au tourisme durable, au renforcement des capacités, à la formation et au développement des compétences et, par conséquent, leurs points de vue et leurs opinions permettront de sélectionner les candidats les plus appropriés.

La nomination des évaluateurs sera confirmée après la clôture de l'appel, et leur sélection ne présente donc aucun risque de conflit d'intérêts.

Le comité d'évaluation évaluera chaque candidature de manière transparente et équitable, en respectant la confidentialité de toute information identifiée comme confidentielle au moment où elle est fournie. Les évaluations seront effectuées en appliquant les normes éthiques et morales les plus strictes. Chaque évaluateur s'engagera en signant une déclaration de confidentialité et de conflit d'intérêts.

En cas d'éclaircissements mineurs, le comité d'évaluation peut contacter la personne de contact du candidat (déclarée dans le formulaire de candidature) pour obtenir des précisions.

L'évaluation sera documentée par les membres du comité d'évaluation sur le formulaire d'évaluation.

Le comité d'évaluation enregistrera les notes et les remarques des candidatures sur un "formulaire d'évaluation" prévu à cet effet. Le comité se réunira pour préparer la liste de classement qu'ils signeront. Les trois membres du comité de sélection devront participer à l'évaluation pour attribuer les notes finales.

A partir des notes de chaque candidature, les évaluateurs établiront une liste de classement. Au total, 6 listes seront établies, une pour chaque pays participant. Ces listes seront publiées sur le site web de l'appel disponible à l'adresse http://ecotours-project.eu et sur le site web du partenaire du projet.

5.5. Critères d'attribution

L'évaluation de la qualité sera basée sur les huit critères d'attribution suivants qui attribuent un maximum de 100 points. Aucun seuil minimum n'est appliqué. Chaque critère est présenté ci-dessous avec le nombre maximum de points disponibles, sa définition et le sous-critère/a à évaluer :

Critères d'attribution			**Valeur**	**Points**
Critère 1 **(10 points)**	**Gérer l'impact de Covid-19 sur l'entreprise**		Pas de perte de revenus ou des revenus plus élevés	0

Critères d'attribution			Valeur	Points
	Le demandeur est invité à démontrer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'entreprise.	**a) Perte de revenus en 2021 par rapport à 2019 (%)**	Diminution jusqu'à 10%	1
			Diminution de plus de 10 % et moins de 20	2
			Diminution de plus de 20 % et moins de 30%	3
			Diminution de plus de 30 % et moins de 40	4
			Diminution de plus de 40 %.	5
		a) Réduction du nombre de salariés pour 2021 par rapport à 2019 (%)	Pas de réduction du nombre d'employés	0
			Réduction jusqu'à 20%	2
			Réduction de plus de 20% mais de moins de 40%	4
			Réduction de plus de 40%	5
Critère 2 **(5 points)**	**Viabilité de l'entreprise** Le demandeur est invité à détailler sa viabilité financière.	**a) Chiffre d'affaires (2021)**	Moins de 20 000€	0
			20 000 € à 30 000€	2
			De 30 001€ à 40 000€	3
			40 001 € à 50 000€	4
			Plus de 50 000€	5
Critère 3 **(5 points)**	**Localisation** A quelle distance se trouve le demandeur d'un site de l'UNESCO, d'un site archéologique ou culturel national ou d'une zone naturelle protégée ?	**a) Distance (en km)**	Plus de 100 km	0
			51 à 100 Km	2
			25 à 50 Km	3
			Moins de 10 km	4
			A l'intérieur d'un site ou d'une zone naturelle protégée	5
Critère 4	**Stratégie de gestion**	**a) Nombre d'initiatives et**	Aucun	0
			1	1

Critères d'attribution			Valeur	Points
(20 points)	Le candidat doit démontrer a) que les principes de l'économie circulaire et de la durabilité sont adoptés dans ses activités quotidiennes ou dans son modèle d'entreprise et b) que les résultats escomptés contribueront à l'expansion du candidat et à la durabilité de la communauté locale.	**d'actions visant à réduire l'impact négatif sur l'environnement au cours des cinq dernières années**	2	2
			3	3
			4	4
			5 ou plus	5
		b) Collaboration permanente avec les sites ou zones protégées de l'UNESCO, les sites et organisations culturels, musées, autorités locales, etc.	Non	0
			Oui	5
		c) Investissements dans le développement durable et les solutions écologiques prévus pour les trois prochaines années	Jusqu'à 2 000 euros	0
			De 2 001 à 5 000 euros	2
			De 5 001 à 10 000 euros	3
			De 10 001 à 20 000 euros	4
			Plus de 20 001 euros	5
		d) Pourcentage de salariés/associés impliqués dans le projet ECOTOURS	Moins de 10	2
			11% à 30%	3
			31 % à 50	4
			Plus de 51 % de la population	5
Critère 5 **(10 points)**	**Transversale** Il est demandé au	**a) L'établissement demandeur possède un ou**	Non	0

Critères d'attribution			Valeur	Points
	candidat de démontrer l'impact sur le développement du tourisme durable (alignement sur les ODD), sur le développement local, sur l'emploi des jeunes et/ou sur les questions de genre.	**plusieurs certificats liés à une norme, un outil ou une méthode en matière d'environnement, de durabilité ou d'économie circulaire.**	Oui	5
		b) L'établissement demandeur est dirigé par un jeune (moins de 35 ans)	Non	0
			Oui	2,5
		c) L'établissement demandeur est dirigé par une femme	Non	0
			Oui	2,5
Critère 6 **(15 points)**	**Approche innovante** Le candidat est invité à démontrer comment son modèle d'entreprise actuel contribue positivement à l'innovation.	**a) Nombre de projets, d'initiatives et de coopérations en matière de tourisme durable (en cours ou au cours des trois dernières années)**	Aucun	0
			1	1
			2	2
			3	3
			4	4
			5 ou plus	5
		b) Nombre de processus automatisés au cours des trois dernières années	Aucun	0
			1	1
			2	2
			3	3
			4	4
			5 ou plus	5
		c) Nombre d'améliorations apportées au cours des trois dernières	Aucun	0
			1	1
			2	2

Critères d'attribution			Valeur	Points
		années qui ont permis de réduire de 10 % ou plus la consommation d'énergie, de combustibles, d'eau, de matériaux ou de produits chimiques.	3	3
			4	4
			5 ou plus	5
Critère 7 **(10 points)**	**Niveau de compétences techniques actuelles pour participer au projet ECOTOURS** Le candidat doit démontrer qu'il possède les compétences techniques nécessaires pour participer au projet ECOTOURS.	**a) Nombre de formations suivies par les employés du demandeur en rapport avec la protection de l'environnement, la durabilité et l'économie circulaire en 2022/2023.**	Aucun	0
			1	1
			2	2
			3	3
			4	4
			5 ou plus	5
		b) Au moins un employé/associé devant participer aux activités du projet maîtrise l'anglais.	Aucun	0
			Oui	5
Critère 8 **(25 points)**	**Engagement des entreprises en faveur du développement durable** Le candidat est invité à démontrer son engagement en faveur du développement durable par le biais d'une stratégie et d'un plan d'action.	**Une vision, une mission, des objectifs et des plans clairs et adaptés en matière de développement durable pour les quatre prochaines années.**	Absence de prise en compte du critère. Plans stratégiques et engagements extrêmement vagues.	0
			Très peu d'informations sur la stratégie et les plans. L'engagement est vague.	5
			Peu d'informations sur la stratégie et les plans. L'engagement n'est pas clair. Davantage d'informations sont nécessaires.	10

Critères d'attribution			Valeur	Points
			Présentation suffisante de certains aspects de la stratégie et de certaines actions. L'engagement n'est pas suffisant. Manque ou absence d'informations claires.	15
			Bonne présentation de la plupart des aspects de la stratégie Plans clairs. L'engagement est clairement démontré.	20
			Excellente présentation de tous les aspects de la stratégie. Plans clairs. L'engagement est clairement et pleinement démontré. Il est également très bien organisé et clairement présenté.	25

1.6. Annonce des résultats

Les candidats seront informés par écrit des résultats de l'évaluation, à titre indicatif, dans un délai de six semaines à compter de la date limite de dépôt des candidatures, par courrier électronique.

La notification peut être :

- **Réussie :** Une demande a été acceptée dans l'appel.
- **Liste d'attente (en réserve) :** Une candidature a été retenue lors de l'appel, mais elle a été placée sur une liste de réserve, au cas où l'un des candidat retenu se retire. Une version non signée du rapport de l'évaluation est envoyée.
- **Pas de succès :** Une candidature n'a pas été retenue dans l'appel. Une version non signée du rapport de l'évaluation est envoyée.

Les décisions seront publiées sur la page web d'ECOTOURS.

1.7. Objections

Les candidats ont le droit de contester les résultats de l'évaluation et de la sélection.

Un candidat peut soumettre une demande d'objection au partenaire juridictionnel s'il estime que la manière dont sa candidature a été évaluée présente des lacunes, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des résultats de l'évaluation. La demande doit être

- En rapport avec le processus d'évaluation ou les contrôles d'éligibilité.
- Elle doit écrire clairement la plainte et les raisons pour lesquelles elle pourrait être prise en considération.
- Réception dans le délai (10 jours ouvrables) à compter de la communication du résultat.
- Envoyée par le représentant légal du demandeur qui a présenté la demande.

Un comité d'examen désigné et indépendant, composé de deux responsables du partenaire, examinera les demandes et recommandera une ligne de conduite appropriée. S'il est clairement établi qu'une ou plusieurs lacunes auraient pu influer sur la décision finale, il est possible que la totalité ou une partie de la demande soit réévaluée par le comité d'examen interne.

La note d'évaluation obtenue à la suite d'une réévaluation est considérée comme définitive.

Cette note peut être inférieure à la note initiale. Le comité n'examinera qu'une seule demande par candidature.

Toutes les demandes seront traitées de manière confidentielle.

1.8. Convention de subvention

Après la sélection finale de l'appel ouvert, les partenaires du projet commenceront la préparation de la convention de subvention (annexe 4) en collaboration avec les candidats retenus. La préparation de la convention de subvention passera par une vérification administrative et financière (et éventuellement par des négociations techniques). Au cas par cas, un appel téléphonique ou une téléconférence peut s'avérer nécessaire pour obtenir des éclaircissements.

Les bénéficiaires sélectionnés disposeront de **10 jours ouvrables** pour accepter ou rejeter la convention de subvention. Les scénarios suivants peuvent donc se produire :

- Le bénéficiaire accepte et envoie la convention de subvention signée dans les délais et son exécution commence.
- Si le bénéficiaire n'envoie pas l'accord signé dans le délai de 10 jours ouvrables, il est automatiquement exclu et le bénéficiaire suivant dans la liste de réserve est contacté.

Les bénéficiaires sélectionnés devront exécuter les activités dans les délais convenus pour utiliser les fonds accordés à compter de la signature de la convention de subvention. Une période de prolongation limitée peut être accordée si une justification écrite est fournie. La prolongation peut être décidée pour une durée maximale de deux mois.

6. Soutien financier

Le soutien financier s'élèvera, à titre indicatif, à 6 650 euros par bénéficiaire, répartis en trois montants. Le premier versement s'élèvera à 2 000 euros et couvrira l'activité 1 - Conseil et coaching pour le développement d'entreprises circulaires. Le deuxième versement s'élèvera à 4 000 euros pour l'activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable.

En ce qui concerne l'activité 3, chaque bénéficiaire recevra un montant de 650 euros pour la participation d'une personne à une visite d'étude transnationale ou de 350 euros pour une visite mise en œuvre au niveau local. Ce montant couvrira les frais de voyage, d'hébergement et de subsistance (les frais supplémentaires seront pris en charge par les bénéficiaires sélectionnés).

Enfin, le concours d'innovation prévu offrira aux gagnants un prix total de 10 000 euros pour développer conjointement le système de gestion de la destination et le portail de crowdsourcing à utiliser dans les itinéraires locaux de tourisme circulaire mis en place, en promouvant leur développement pendant et après le projet.

La liste des activités éligibles à un soutien financier est la suivante :

-Vérification de l'aptitude des PME du secteur du tourisme en ce qui concerne les pratiques et les stratégies de durabilité, et vérification de la conformité aux réglementations à venir.

-Soutien à la préparation des PME touristiques et à leur demande de certification en matière de durabilité et d'environnement, telles que la certification du label écologique de l'UE et l'enregistrement EMAS.

-Soutenir le développement de la stratégie de durabilité des PME touristiques et mettre en œuvre les mesures d'amélioration suivant les recommandations des études PEF/OEF ;

-Développer des mécanismes permettant aux PME du tourisme de partager de manière transparente des données et des informations relatives à la durabilité à l'intention des consommateurs, des offices nationaux du tourisme et d'autres acteurs du tourisme (concours d'innovation du WP4) ;

-Soutenir la montée en compétence et la re-qualification des PME touristiques en matière de durabilité, d'innovation numérique et de gestion des données ;

-Stimuler l'innovation dans le domaine du tourisme durable et résilient grâce au transfert de connaissances et à la collaboration intersectorielle ;

-Accroître la compétitivité des PME du secteur du tourisme en améliorant leur capacité et l'adoption de solutions durables innovantes axées sur une résilience accrue ;

-Élaborer des stratégies commerciales durables conformes aux tendances prospectives du marché, afin de faciliter le retour sur investissement et la diversification des offres de services ;

-Développer des modèles de tourisme durables, en tenant compte de l'impact et de la participation des communautés locales et en réduisant les problèmes de surfréquentation touristique.

7. Obligations et engagements des bénéficiaires

Les bénéficiaires sélectionnés doivent se conformer aux obligations énoncées dans le présent avis d'appel à propositions et dans la convention de subvention.

Les bénéficiaires doivent jouer un rôle actif dans le projet en mettant à profit leurs compétences, leur expérience et leurs bonnes pratiques.

La mise en œuvre des activités des projets relève de la seule responsabilité du bénéficiaire avec le soutien du consortium du projet.

Pendant toute la durée de la convention de subvention, les bénéficiaires se conforment aux dispositions suivantes :

1. S'engager à mettre en œuvre toutes les activités décrites dans cet appel et obtenir la certification d'un outil et d'une méthode de durabilité.
2. Accepter et respecter les articles, règles et exigences de l'appel et de la convention de subvention.
3. Ne peut transférer ou céder directement ou indirectement toute partie de l'aide à d'autres MPME, organisations ou individus.
4. Fournir une personne de contact pour gérer les activités, gérer toutes les responsabilités découlant de la convention de subvention et assurer la communication avec le consortium ECOTOURS.
5. Fournir toute information demandée par le consortium ECOTOURS pour assurer le respect de toute demande écrite ou directive reçue de l'EISMEA concernant la bonne mise en œuvre et la gestion du projet.
6. Fournir toute information sur leurs entreprises et leurs processus au début, pendant l'exécution et à la fin du projet afin de faciliter l'évaluation de son impact sur les entreprises.

Si les bénéficiaires manquent à l'une des obligations qui leur incombent au titre du présent appel, la convention de subvention est résiliée. Ces manquements peuvent également donner lieu à d'autres mesures telles que le rejet des coûts inéligibles et le recouvrement des montants indus.

8. Confidentialité

L'accès aux candidatures reçues sera donné à l'équipe du consortium et à son comité d'évaluation. Toutes les données demandées seront utilisées uniquement dans le cadre de cet appel, conformément à l'art. 13 du règlement de l'UE n. 2016/679.

Pendant la mise en œuvre de l'action et pendant cinq ans après le versement du solde au consortium, toutes les parties doivent préserver la confidentialité des données, documents ou autres éléments (sous quelque forme que ce soit) qui sont identifiés comme confidentiels au moment de leur divulgation ("informations confidentielles").

Les obligations de confidentialité ne s'appliquent plus si:

1. La partie qui divulgue les informations accepte de libérer l'autre partie.
2. Les informations deviennent généralement et publiquement disponibles, sans qu'aucune obligation de confidentialité ne soit violée.
3. La divulgation d'informations confidentielles est requise par la législation européenne ou nationale.

9. Abréviations

UE : Union européenne

NACE : Nomenclature des activités économiques

MSME : Micro, petite et moyenne entreprise

T.V.A. : Taxe sur la valeur ajoutée

Annexes

Annexe 1 - Formulaire de demande

Ce formulaire ne sera transmis aux membres du comité d'évaluation pour l'évaluation de la candidature.

***Champs obligatoires**

1. **Nom de l'entreprise* :**	
2. **Citez vos produits et/ou services liés au secteur du tourisme* :**	
3. **Numéro d'enregistrement de la TVA* :**	
4. Numéro d'enregistrement MSME ou carte d'identité pour les travailleurs indépendants :	
5. **Code NACE* (en choisir un) :**	
• I5510 - Hôtels et hébergements similaires, • I5520 - Hébergements de vacances et autres hébergements de courte durée, • I5530 - Terrains de camping, parcs pour véhicules de loisirs et parcs pour caravanes, • I5610 - Restaurants et activités mobiles de restauration, • N79 - Agences de voyage, service de réservation des voyagistes et activités connexes • N7721 - Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport, • R90 - Activités créatives, artistiques et de divertissement qui démontrent ou visent l'innovation dans le domaine du tourisme, • R91 - Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles, • R93 - Activités sportives, récréatives et de loisirs, • d'autres PME du code NACE A - Agriculture, sylviculture et pêche qui font preuve d'innovation dans le domaine du tourisme ou qui visent à le faire.	
6. **Pays* (Sélectionnez un pays) :**	

• Italie (IT) • Grèce (EL) • France (FR) • Hongrie (HU) • Espagne (ES) • Chypre (CY)
7. **Nombre moyen de salariés pour 2022* (Sélectionnez une option) :**
• 1 à 3 • 10 à 25 • 26 à 50 • Plus de 50 ans
8. **Chiffre d'affaires pour 2021* (Sélectionnez une option) :**
• Moins de 20 000 euros • 20 000 € à 30 000 • De 30 001 à 40 000 euros • 40 001 € à 50 000 • Plus de 50 000 euros
9. **Adresse physique* :**
10. **Adresse postale (si elle diffère de l'adresse ci-dessus) :**

11. Nom complet du représentant légal* :	
12. Nom de la personne de contact* :	
13. Téléphone 1* :	
14. Téléphone 2 :	

15. E-mail* :	
16. Site web :	

17. Quelle est la perte de revenus en 2021 par rapport à 2019 ? *

- Pas de perte de revenus ou des revenus plus élevés
- Perte jusqu'à 10
- Perte de plus de 10 % mais de moins de 20
- Perte de plus de 20 % et moins de 30
- Perte de plus de 40 %.

18. Quelle a été la réduction du nombre de salariés en 2021 par rapport à 2019 ? *

- Pas de réduction du nombre d'employés
- Réduction jusqu'à 20%
- Réduction de plus de 20 % et moins de 40%
- Réduction de plus de 40 %.

19. Quel a été le chiffre d'affaires pour 2021 ? *

- Moins de 20 000€
- 20 000 € à 30 000€
- De 30 001€ à 40 000€
- 40 001 € à 50 000€
- Plus de 50 000€

20. À quelle distance d' sunites de l'UNESCO, sites culturels nationaux et zones naturelles protégées se trouve le candidat ? *

- Plus de 100 km
- 51 à 100 Km
- 25 à 50 Km
- Moins de 10 km
- A l'intérieur d'un site ou d'une zone protégée

21. Nombre d'initiatives et d'actions visant à réduire l'impact négatif sur l'environnement au cours des cinq dernières années*.

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 ou plus

22. Collaboration permanente avec les sites de l'UNESCO, zones protégées, sites et organisations culturels locales, musées et autorités locales, etc.

- Non
- Oui

23. Investissements dans le développement durable et les éco-solutions pour les 3 prochaines années*

- Jusqu'à 2 000 euros
- De 2 001 à 5 000 euros
- De 5 001 à 10 000 euros
- De 10 001 à 20 000 euros
- Plus de 20 001 euros

24. Pourcentage de salariés/associés impliqués dans le projet ECOTOURS*.

- Moins de 10
- 11% à 30%
- 31 % à 50
- Plus de 51 %

25. Le demandeur a obtenu un ou plusieurs certificats pour une norme, un outil ou une méthode en matière d'environnement, de développement durable ou d'économie circulaire*.

- Non
- Oui

Veuillez mentionner le(s) certificat(s)*:	

26. Le demandeur est dirigé par un jeune (moins de 35 ans)*.

- Non
- Oui

27. Le candidat est dirigé par une femme*

- Non
- Oui

28. Nombre de projets, d'initiatives et de coopérations en matière de tourisme durable (en cours ou au cours des trois dernières années)*

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 ou plus

29. Nombre de processus automatisés au cours des trois dernières années*

- Aucun
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 ou plus

Veuillez les mentionner* :	
30. Nombre d'améliorations apportées au cours des trois dernières années qui ont permis de réduire de 10 % ou plus la consommation d'énergie, de combustibles, d'eau, de matériaux ou de produits chimiques*.	
• Aucun • 1 • 2 • 3 • 4 • 5 ou plus	
Veuillez mentionner les améliorations et les réductions obtenues*:	
31. Nombre de formations suivies par les employés en rapport avec la protection de l'environnement, la durabilité et l'économie circulaire en 2022/2023*.	
• Aucun • 1 • 2 • 3 • 4 • 5 ou plus	
32. Au moins un employé/associé parle couramment l'anglais*.	
• Aucun • Oui	
33. Six visites d'étude transnationales seront organisées. Chaque bénéficiaire participera à une visite d'étude transnationale. Sélectionnez au moins trois des six visites d'étude auxquelles vous préférez participer*.	

- 22- 24/11/2023 Agrigente, Sicile, Italie
- 24- 26/01/2024 Nicosie, Chypre
- 6- 8/03/2024 Vigo, Espagne
- 8- 10/05/2024 Bastia, Corse, France
- 29-31/05/2024 Szeged, Hongrie
- 18- 20/09/2024 Kozani, Grèce

34. Veuillez démontrer l'engagement de votre entreprise en faveur du développement durable en présentant votre stratégie de développement durable (vision, mission, objectifs) et en expliquant vos plans pour les quatre prochaines années afin de mettre en œuvre cette stratégie* (5 000 caractères maximum).

Informations complémentaires

Veuillez inclure toute autre information pertinente que vous jugez utile.

Autorisation

Je soussigné.e [ENTRER LE NOM COMPLET] certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont, à ma connaissance, vraies, correctes et complètes. De même, je confirme que l'entreprise n'a pas d'objection à ce que les informations contenues dans le présent document soient communiquées au comité d'évaluation et qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts.

Annexe 2 - Déclaration sur l'honneur

Déclaration d'honneur	
Je confirme par la présente les déclarations suivantes:	
1. Toutes les informations fournies dans la demande sont exactes.	· Oui · Non
2. L'entreprise répond à tous les critères définis par la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE), tels que décrits sur le site https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32003H0361.	· Oui · Non
3. L'entreprise a la capacité juridique adéquate pour participer à cet appel et pour soumettre tous les documents requis.	· Oui · Non
4. L'entreprise s'acquitte de ses obligations en matière de paiement des cotisations de sécurité sociale ou de paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel elle est établie.	• Oui • Non
5. L'entreprise ne présente pas les caractéristiques d'une entreprise en difficulté, telles que définies dans la communication des lignes directrices de la Commission concernant les aides d'État et à la restructuration d'entreprises en difficulté (2014/C 249/01).	• Oui • Non
6. L'entreprise dispose des capacités administratives, techniques, opérationnelles et financières nécessaires pour mettre en œuvre les activités décrites dans le présent appel.	• Oui • Non
7. L'entreprise n'a pas reçu de fonds ou de soutien dans le cadre d'un autre projet de l'UE pour des activités similaires (le double financement n'est pas autorisé).	• Oui • Non
8. L'entreprise n'est pas soumise à l'obligation de remboursement des aides d'État perçues illégalement ou de manière incompatible avec le marché européen.	• Oui • Non
9. La MPME et toute personne légalement autorisée à la représenter n'ont pas été impliquées dans des affaires de fraude, de corruption, de coopération avec une organisation criminelle, de blanchiment d'argent ou d'autres activités illégales.	• Oui • Non

10. L'entreprise et toute personne légalement autorisée à la représenter n'ont pas commis de faute professionnelle grave.	• Oui • Non

Nous déclarons par la présente que les informations fournies sont véridiques. Nous comprenons également que toute malhonnêteté délibérée peut entraîner le refus de la présente demande.	• Oui • Non

Annexe 3 - Accusé de réception

Nous vous remercions d'avoir soumis votre candidature en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du projet ECOTOURS.

L'évaluation aura lieu dans les prochaines semaines. Vous serez informé dès que possible de la réussite ou de l'échec de votre candidature.

Au nom du consortium du projet, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos activités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

L'équipe ECOTOURS

Annexe 4 - Convention de subvention

Convention pour l'octroi d'un soutien financier à des bénéficiaires tiers.

N° de contrat ___

Organisme partenaire de financement au nom d'ECOTOURS:

Organisation partenaire: _____

Adresse: _____

Numéro d'enregistrement: _____

Représenté par: _____

(ci-après dénommé: le bailleur de fonds)

et

Tiers bénéficiaire:

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Numéro d'enregistrement: _____

Numéro de TVA: _____

Représenté par: _____

(ci-après dénommé: le tiers bénéficiaire)

Article 1

ECOTOURS "Empowering local communities turning them into laboratories for co-development of circular and sustainable tourism ecosystems", n. 101085853, cofinancé par l'UE , vise à établir des itinéraires éco-touristiques internationaux grâce au renforcement des capacités des PME et des communautés locales, à la transformation numérique et aux principes / certifications de durabilité. Dans le cadre du projet ECOTOURS, *[nom du PO]*, en tant que partie qui finance, est responsable de la gestion du soutien financier aux MPME dans *[pays].*

Le [nom du tiers bénéficiaire] a posé sa candidature à l'appel ECOTOURS dans les délais impartis, il satisfait à toutes les conditions formelles d'éligibilité et a été sélectionné par la commission d'évaluation pour bénéficier de l'aide financière.

Les parties contractantes susmentionnées établissent que

Article 2

L'objet du contrat est la mise en œuvre des activités liées au projet PME spécifiées dans la convention de subvention ECOTOURS n. 101085853 et mentionnées à l'art. 3.

Article 3

Les activités liées au projet ECOTOURS sont les suivantes:

1. Activité 1 - 80 heures de conseil et de coaching pour le développement des entreprises circulaires (01/10/2023 au 28/02/2025).
2. Activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable (01/10/2023 jusqu'au 28/02/2025).
3. Activité 3 - Participation à au moins une visite d'étude transnationale.
4. Activité 4 - Appui à la création d'un itinéraire circulaire d'éco-tourisme (01/07/2024 au 31/12/2024)
1. Activité 5 - Participation au concours d'innovation (du 01/07/2024 au 31/12/2024).

Article 4

Le montant de l'aide financière pour la mise en œuvre des activités spécifiées à l'article 3 s'élève à titre indicatif à 6 650,00 € T.V.A. incluse et sera versé en trois tranches comme suit:

1. Jusqu'à 2 000 € sous forme de subvention après avoir terminé avec succès l'activité 1 - 80 heures de conseil et de coaching pour le développement d'entreprises circulaires.
2. Jusqu'à 4 000 € sous forme de subvention après avoir terminé avec succès l'activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable.
3. 650,00 € avant (paiement anticipé sous forme de somme forfaitaire) l'activité 3 - visites d'étude transnationales ou 350,00 € sous forme de somme forfaitaire avant une visite organisée dans la même région que celle où les MPME sont basées. Ce montant couvre uniquement les frais de voyage, c'est-à-dire les frais d'arrivée et de départ, les frais d'hébergement et de subsistance, ainsi que toutes les taxes et charges y afférentes (par exemple, la TVA non déductible, la taxe de séjour). En cas de frais supplémentaires, ceux-ci seront pris en charge par le bénéficiaire. Les montants pour les visites d'étude sont fournis en tant que paiement anticipé aux MPME et déclarés en tant que montants forfaitaires : seuls un bref rapport d'activité/d'évaluation, une carte d'embarquement et une facture d'hôtel seront demandés aux MPME.

Pour les bénéficiaires sélectionnés hors de la zone euro, les paiements seront effectués dans la monnaie locale. Le taux de conversion sera le taux de change officiel EUR-LEX[1] du mois du règlement de la facture du bénéficiaire au prestataire de services.

[1] https://eur-lex.europa.eu/oj/direct-access.html

La liste des activités éligibles à un soutien financier est la suivante :

-Vérification de l'aptitude des PME du secteur du tourisme en ce qui concerne les pratiques et les stratégies de durabilité, et vérification de la conformité aux réglementations à venir.

-Soutien à la préparation des PME touristiques et à leur demande de certification en matière de durabilité et d'environnement, telle que la certification du label écologique de l'UE et l'enregistrement EMAS.

-Soutenir le développement de la stratégie de durabilité des PME touristiques et mettre en œuvre les mesures d'amélioration suivant les recommandations des études PEF/OEF;

-Développer des mécanismes permettant aux PME du tourisme de partager de manière transparente des données et des informations relatives à la durabilité à l'intention des consommateurs, des offices nationaux du tourisme et d'autres acteurs du tourisme (concours d'innovation du WP4);

-Soutenir la montée en compétence et la re-qualification des PME touristiques en matière de durabilité, d'innovation numérique et de gestion des données;

-Stimuler l'innovation dans le domaine du tourisme durable et résilient grâce au transfert de connaissances et à la collaboration intersectorielle;

-Accroître la compétitivité des PME du secteur du tourisme en améliorant leur capacité et l'adoption de solutions durables innovantes axées sur une résilience accrue;

-Élaborer des stratégies commerciales durables conformes aux tendances prospectives du marché, afin de faciliter le retour sur investissement et la diversification des offres de services;

-Développer des modèles de tourisme durables, en tenant compte de l'impact et de la participation des communautés locales et en réduisant les problèmes de sur-tourisme.

Article 5

Chaque bénéficiaire doit présenter les documents / preuves suivants:

1. Un ou plusieurs rapports décrivant brièvement le contenu des actions et les principaux résultats de l'activité 1 - 80 heures de conseil et de coaching pour le développement d'entreprises circulaires et de l'activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable.
2. Tableau(s) récapitulatif(s) des factures.
3. Copies des factures relatives aux activités 1, 2 et 3.
4. Déclaration d'honneur émise par chaque coach, mentor, conseiller, consultant ou autre prestataire de services ayant fourni des services dans le cadre des activités 1 et 2.

Les dates limites d'envoi sont les suivantes:

- Pour l'activité 1: 31/3/2025.
- Pour l'activité 2: 31/03/2025.
- Pour l'activité 3, dans un délai d'un mois à compter de la fin de la visite de l'étude.

Si le bénéficiaire ne soumet pas les documents / preuves (rapport(s), tableau(s) récapitulatif(s) des factures, factures et rapports et déclaration(s) sur l'honneur dans les délais), le présent contrat est considéré comme résilié et le bénéficiaire n'a plus aucun droit au soutien financier.

Les paiements seront effectués après évaluation positive des documents / preuves susmentionnés. L'équipe d'ECOTOURS s'engage à évaluer tous les rapports dans un délai d'un mois à compter de la date de livraison et à effectuer les procédures de paiement dans les trois semaines suivant l'acceptation du rapport.

Article 6

Le paiement de l'aide financière sera effectué sur le compte bancaire suivant:

Nom du titulaire du compte bancaire:

_____

Nom de la banque:

_____

Adresse bancaire:

_____

IBAN: _____

BIC/SWIFT: _____

Article 7

Le bénéficiaire répondra aux exigences suivantes en matière de publicité:

- accrocher une affiche indiquant le soutien financier des fonds de l'UE dans les locaux de leur entreprise (à fournir par ECOTOURS);
- annoncer sur leur site web ou leur page de médias sociaux qu'ils bénéficient d'un soutien financier des fonds de l'UE;
- la présentation des produits touristiques d'ECOTOURS sur leur site Web ou leur page de médias sociaux avec un lien vers le site Web de la destination (à fournir par ECOTOURS);
- s'engager sur le tableau de bord en ligne d'ECOTOURS.

ECOTOURS fournira tous les documents et informations nécessaires au tiers bénéficiaire pour lui permettre de répondre aux exigences spécifiées dans le présent article.

Toute activité de communication liée aux activités (y compris les brochures, les dépliants, les affiches, les présentations, etc., sous forme électronique, via les médias sociaux, etc.) et tout résultat majeur financé par ce projet doivent :

- afficher le logo de l'UE.
- inclure le texte suivant: "Ce [insérer la description appropriée, par exemple rapport, publication, conférence, infrastructure, équipement, insérer le type de résultat, etc.) est financé par l'Union Européenne

En outre, il est fortement recommandé à tous les bénéficiaires sélectionnés de diffuser et de partager leur expérience personnelle d'ECOTOURS dans leurs réseaux sociaux. À cette fin, un

kit de communication peut être partagé avec les bénéficiaires sélectionnés pour les motiver à partager et à diffuser.

Article 8

Les parties doivent, et chacune d'entre elles doit faire en sorte que leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et conseillers respectifs préservent la confidentialité de la présente convention de subvention et de ses conditions, et aucune partie ne doit divulguer ces informations, sauf à ses conseillers professionnels respectifs, aux dirigeants et administrateurs de ses sociétés affiliées respectives, et sauf si une partie peut procéder aux divulgations qu'elle estime raisonnablement requises par la loi ou une réglementation ayant force de loi, chaque partie notifiant au préalable à l'autre partie une telle divulgation.

Le tiers bénéficiaire donne son accord au bailleur de fonds pour collecter, enregistrer et traiter toutes les données personnelles figurant dans la documentation (nom, adresse, etc.). Ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Article 9

Les parties contractantes sont tenues de régler pacifiquement, c'est-à-dire sur la base de l'accord signé, tous les malentendus découlant indirectement et/ou directement du présent contrat et, en cas d'échec, elles conviennent de la compétence du tribunal de (*référence PP*). Le prestataire et le client s'engagent à ne pas divulguer les secrets d'affaires ou d'entreprise ou les informations confidentielles qu'ils ont reçus ou connus, à moins qu'ils ne soient généralement connus.

Les parties sont conscientes de la possibilité d'une vérification ultérieure (audit de la Commission européenne) pour savoir si les dépenses incluses dans cet appel ont été dépensées conformément aux règles établies par EISMEA et dans le cadre de l'appel ECOTOURS.

Article 10

Le présent contrat est signé en deux exemplaires identiques, un pour chaque partie contractante.

Partenaire financier:	**Tiers bénéficiaire:**
Organisation partenaire	Nom
_____	_____
Signature et cachet*:	Signature et cachet*:

_____ _____

Lieu et date: Lieu et date:

_____ _____

*Si le tiers bénéficiaire n'utilise pas de timbre, veuillez écrire: *Nous fonctionnons sans timbre*.

Annexe 5 - Annonce d'appel

Co-funded by the European Union

Single Market Programme (SMP/SME Pillar)

Covid-19 Recovery through Sustainable Tourism Growth and SME Support

(SMP-COSME-2021-TOURSME)

HYPERLINK "https://www.prismonline.eu/ecotours/""Renforcer les communautés locales en les transformant en laboratoires pour le co-développement d'écosystèmes touristiques circulaires et durables".

Annonce d'un appel ouvert pour les PME

Clause de non-responsabilité

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'EISMEA - Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi des subventions ne peuvent en être tenues pour responsables.

Annonce d'un appel ouvert pour les MPME

Acronyme du projet: ECOTOURS

Numéro de convention de subvention du projet: 101085853

Nom complet du projet: Renforcer les communautés locales en les transformant en laboratoires pour le co-développement d'écosystèmes touristiques circulaires et durables.

ECOTOURS est cofinancé par le programme du marché unique de l'Union européenne (pilier SMP/PME) dans le cadre de l'accord de subvention n° 101085853. Il prévoit la fourniture d'un soutien financier aux PME comme moyen d'atteindre ses objectifs.

Les types d'activités à réaliser pour bénéficier d'une aide financière sont les suivants:

1. Activité 1 - 80 heures de conseil et de coaching pour le développement des entreprises circulaires.
2. Activité 2 - Conseil et certification en matière de développement durable.
3. Activité 3 - Participation à une visite d'étude transnationale.
4. Activité 4 - Soutien à la création d'un itinéraire circulaire d'éco-tourisme.
5. Activité 5 - Participation au concours d'innovation.

Ouverture de l'appel: Mercredi 10 mai 2023, 09:00 CET

Date limite de soumission: Jeudi 10 août 2023, 17:00 CET

Durée prévue de la participation: Octobre 2023 à février 2025

Montant maximal de l'aide financière: à titre indicatif, 6 650 euros par bénéficiaire sélectionné.

Langue de soumission des proposition: anglais

Adresse internet pour de plus amples informations (texte complet de l'appel/guides pour les propositions):

http://ecotours-project.eu

Adresse électronique pour de plus amples informations: ecotours@enoros.com.cy